

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL**SEANCE DU 8 DECEMBRE 2022**

OBJET : Ouverture anticipée de crédits budgétaires pour la section d'investissement 2023

Nombre de membres du Comité Syndical	: 22 représentant 22 voix
Nombre de membres en exercice	: 22 représentant 22 voix
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération	: 16 représentant 16 voix

N° : 033/2022

L'an deux mille vingt-deux, le huit décembre, le Comité Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni dans les locaux du Syndicat Mixte Provence Verte Verdon à Brignoles
Il examine le point n°3 de l'ordre du jour, visé en objet.
Monsieur Michel GROS, préside

DELEGUES DES EPCI :

ETAIENT PRESENTS :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA PROVENCE VERTE :

A DECANIS – A FAUQUET LEMAITRE - M GROS – J PAUL – F PERO – A RAVANELLO
– N RULLAN – JP VERAN – E AUDIBERT - JM CONSTANS – R DEBRAY

COMMUNAUTE DE COMMUNES PROVENCE VERDON :

B DE BOISGELIN – N BREMOND – Y SOUQUE – L MEAUME – C GHINAMO

L'article L1612-1 du CGCT prévoit que dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Pour rappel en 2022, les principales dépenses d'investissement prévues pour le syndicat mixte étaient :

- Immobilisations incorporelles : étude pré-opérationnelle et opérationnelle pour l'exploitation du potentiel photovoltaïque sur foncier dérisqué, étude de programmation scénographique pour le CIAP, application Archistoire
- Immobilisations corporelles : circuits historiques, dépliants et outils de communication du Pays d'art et d'histoire, refonte du site internet.

Le Comité Syndical

Vu l'article L1612-1 du CGCT,
Considérant le Budget Primitif 2022,

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE à l'unanimité :

- De procéder à l'ouverture par anticipation de 25 % des crédits d'investissement de l'exercice 2022 au titre du budget principal 2023, soit :

Chapitre	BP 2022	Ouverture de crédits pour 2023
20 – Immobilisations incorporelles	311 493.00 €	77 873.00 €
21 – Immobilisations corporelles	88 780.00 €	22 195.00 €

- D'autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite des crédits ouverts ci-dessus

Fait et délibéré à Brignoles, les jours, mois et an susdits,

Le Président du Syndicat Mixte



Michel GROS